Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 2

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tribune libre

Le 8 décembre 1968 Rédaction du Messager Suisse de France 17, quai Voltaire, Paris

Madame,

Je vous adresse ci-joint un chèque de 13 F en règlement de mon abonnemnet à votre revue pour l'année 1969.

Je lis toujours celle-ci avec intérêt

Je voudrais cependant vous faire une petite remarque à propos de votre numéro de novembre. Pourquoi donc l'article relatant la célébration du 500° anniversaire de la naissance du Cardinal Schiner (Revue de Presse, page 19) figure-t-il dans la rubrique « Canton de Berne » et non dans celle du « Canton du Valais ».

En tant que valaisan d'origine, je m'étonne de cette erreur, car le Cardinal Schiner, évêque de Sion de 1499 à 1522, qui joua un rôle important dans l'histoire européenne de son époque, est généralement considéré comme le plus grand homme que le Valais ait eu — Ernen, où il est né, et où à eu lieu la cérémonie du 500° anniversaire de sa naissance que vous relatez, est dans le Haut-Valais (Vallée de Conches).

Dans ces conditions, laissons à Berne ce qui lui appartient, mais rendez au Valais ce qui lui re-

Un petit rectificatif sur ce point dans un de vos prochains numéros me ferait plaisir.

Avec mes meilleurs sentiments.
L. Bruttin

Rendons à César ce qui est à César et au Valais le Cardinal Schiner. Merci, chère lectrice pour vos utiles précisions.

Monsieur le Directeur, Ayant un membre de ma famille qui est abonné au Messager Suisse de France, je lis régulièrement ce journal voilà pourquoi je me permets de vous écrire. Nous trouvons que la Suisse qui est un magnifique pays n'est pas très accueillante avec les étrangers en vacances. Je vais vous citer un cas :

L'année passée nous étions en vacances dans le canton de Vaud vers Yverdon. Mon mari et mes enfants pêchaient (leur passion) lorsque le garde-pêche donna une amende de 20 F à payer immédiatement (croyezmoi le reçu est encadré), car il me semble que n'étant pas du pays, on aurait pu nous donner un avertissement et nous expliquer les règles du pays : (ce que nous faisons en France pour les touristes étrangers, nous les avertissons, mais nous ne les pénalisons pas) croyezmoi nous sommes écœurés et gardons un mauvais souvenir de nos vacances passées.

Je pense que la Suisse devrait être un peu moins sévères avec les touristes.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Chère lectrice,

Ainsi qu'il est de règle dans tous les pays d'Europe, l'exercice de la pêche, comme celui de la chasse, est soumis en Suisse à une réglementation assez stricte. Cette réglementation qui est de la compétence des cantons, peut varier d'une région à l'autre et l'octroi du permis peut différer selon qu'il s'agit de pêche sur la rive d'un lac, en canot ou en rivière : il est donc évident que, en Suisse comme ailleurs, l'amateur de pêche désireux de s'éviter une surprise désagréable fera bien de se renseigner sur les conditions dans lesquelles il pourra se livrer à son sport favori.

Nous regrettons vivement que votre famille se soit trouvée en présence d'un garde-pêche inflexible, mais voulons espérer que ce fâcheux incident ne ternira pas plus longtemps le souvenir de vos vacances.

> p.p. O.N.S.T. La Rédaction

littérature

Journal d'une époque (1926-1946), par Denis de Rougemont (Ed. Gallimard)

Le groupement, et le remaniement inévitable, des divers journaux qui composent ce livre ne va pas sans ambiguité. Si « l'époque », en effet, telle que l'écrivain le définit peu à peu, est moins une réalité historique diversement déterminée, parce que sociale, économique, politique, que l'unité de sa compréhension individuelle, rien ne peut faire que son centre d'intérêt ne se déplace au rythme du murissement de l'auteur. Du « paysan du Danube », heureusement restitué, au « Journal des deux mondes », on suit les pérégrinations de Rougemont à travers l'Europe centrale, la France, l'Allemagne, la Suisse, les Etats-Unis, l'Amérique latine : autant d'étapes, autant d'expériences irréductibles - et autant, aussi, d'Europes multiples : celle des pays danubiens, « Europe du sentiment », la plus attachante peut-être par l'accent qui nous en est rendu, celle, inculte et retirée, de la plus pauvre province française, celle de l'effervescence hitlérienne, enfin celle des Européens exilés -Europe à retrouver, qui ne serait ni bourgeoise, ni tyrannique, mais spirituelle, suivant l'idée confuse que le personnalisme en avait donné.

On ne saurait donc parler ici de dialectique du moi et du monde, puisque à mesure de circonstances la dimension historique démentit le destin personnel et la possibilité de son action. Il faut chercher ailleurs la logique de cette tétralogie décousue et, espérons-le, incomplète : la constante de l'écriture, dans la continuité même de son élaboration, témoigne mieux d'un certain style de vie : finesse de l'analyse et simplicité de la prose rendent ici vaines les doctrines.

Qu'en dire de plus ? Journal intime, on se fut complu à en dénon-